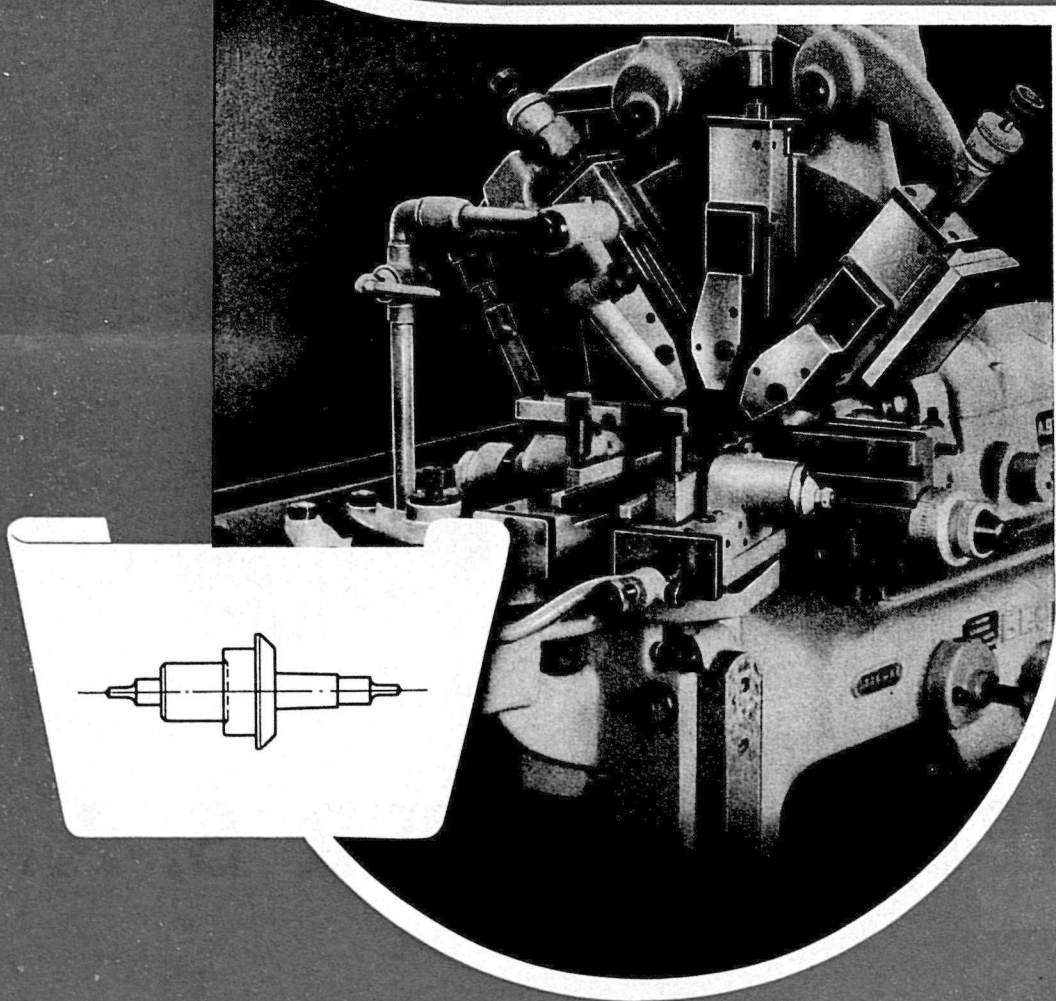


LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ORGANE OFFICIEL DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE
DES ASSOCIATIONS PATRONALES, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE
ET DE LA FIDUCIAIRE HORLOGÈRE (FIDHOR)

BECHLER



Le décolletage est la première opération par laquelle passent une bonne partie des pièces de la montre. Il importe donc d'en tenir les tolérances aussi serrées que possible. Les nouveaux tours automatiques BECHLER, d'une précision remarquable, répondent à toutes les exigences.

**APPAREIL
OPTIQUE**

HAUSER

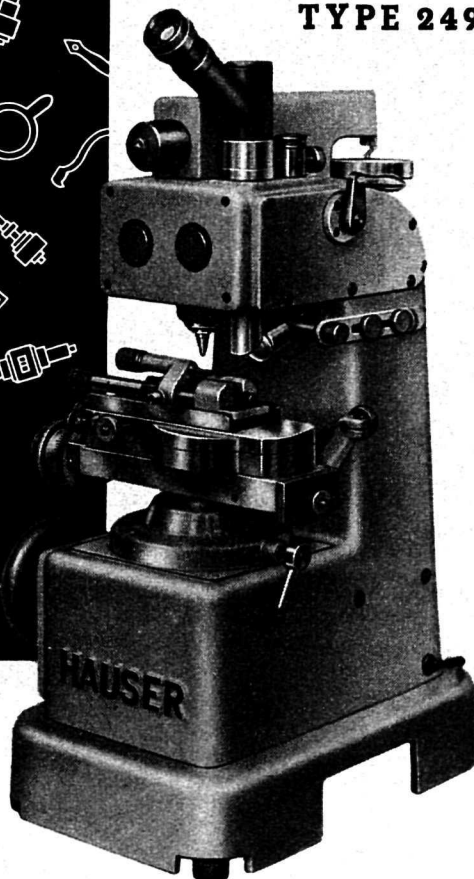
à mesurer les duretés

TYPE 249

Pour petites pièces
d'horlogerie

Mesures en unités
Vickers

Charges 1 - 5 - 10 kg.



Veillez demander notre prospectus détaillé

HENRI HAUSER S. A.

BIENNE (SUISSE)

MACHINES SPÉCIALES ET INSTRUMENTS OPTIQUES

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 22.— Fr. 11.—
Compte de chèques postaux IV b 426

Régie des annonces :
PUBLICITAS S. A., NEUCHÂTEL
Téléphone 5.42.25

RÉDACTION ET ADMINISTRATION: LA CHAUX-DE-FONDS, RUE LÉOPOLD-ROBERT 46, TÉLÉPHONE 2.24.49

Le fait du jour

Que se passe-t-il ?

Des rapports de nos agents privés à l'étranger, il résulte que les horlogers américains ou britanniques font, actuellement, un effort particulier pour supplanter l'horlogerie suisse sur certains marchés. Les premiers prospectent spécialement l'Amérique latine, l'Union sud-africaine, l'Australie et même la Chine, où leur gouvernement entretient, auprès du gouvernement de Tchoung King, un conseiller. Les seconds s'intéressent, en premier lieu, aux débouchés que représentent les Dominions.

On est assez surpris que la Suisse ne résiste pas davantage à cette nouvelle pénétration. Pourtant, notre horlogerie s'était installée dans ces domaines et, de prime abord, on n'arrive pas à saisir pour quelles raisons, forte comme elle est, plus encore que les entreprises américaines ou britanniques, d'origine bien récente, elle ne puisse se maintenir, encore moins consolider ses positions.

Chacun imagine volontiers qu'étant donné le blocus

et le contre-blocus, nos industries n'aient pu, durant la guerre et l'après-guerre immédiate, rétablir les courants d'échanges anciens. Mais, maintenant ?

On nous dit — et c'est une révélation — que les U. S. A., comme le Royaume-Uni, exportent à tout prix, même au détriment de leur consommation intérieure. Patrons et ouvriers, aux Etats-Unis, avaient décidé de renoncer à toute grève, malgré l'exemple qui leur en est donné dans toutes les activités et à tout instant, jusqu'à ce que la concurrence suisse ait pu être écartée. L'effort de production est assurément remarquable : les Américains auront sorti, paraît-il, un million de pièces par année et, si rien ne se met à la traverse, ils dépasseront certainement 1.500.000, l'an prochain, pour ne pas dire qu'ils atteindront les deux millions. Les gouvernements, dans l'un et l'autre pays, insistent pour que se fortifie cette exportation, du rendement duquel ils escomptent pouvoir assurer le financement de leurs programmes sociaux.

Mais, encore une fois, qu'avons-nous fait de cette politique de présence, dans le monde entier, que nous pratiquions avant la guerre ? Ce ne sont tout de même pas les entreprises horlogères qui renoncent, délibérément, à pousser leurs ventes à l'extérieur. Il y a donc autre chose. Et, ce « quelque chose » n'est pas difficile à découvrir.

En effet, les autorités fédérales paraissent dresser des obstacles à l'exportation. La Banque nationale, notamment, s'oppose aux ventes destinées aux pays du bloc-dollar et, tout récemment, sans que rien n'ait pu le faire prévoir, à ceux du bloc-sterling. Elle déclare les contingents épuisés ; elle ne sait que faire de l'or.

Nous sommes certains qu'elle a de bonnes raisons d'agir ainsi, mais nous voulons croire qu'elle voudra bien reconsidérer son attitude, dans les plus brejs délais, car ses considérations ne l'emportent pas, de loin certes, sur les conditions d'existence de notre horlogerie.

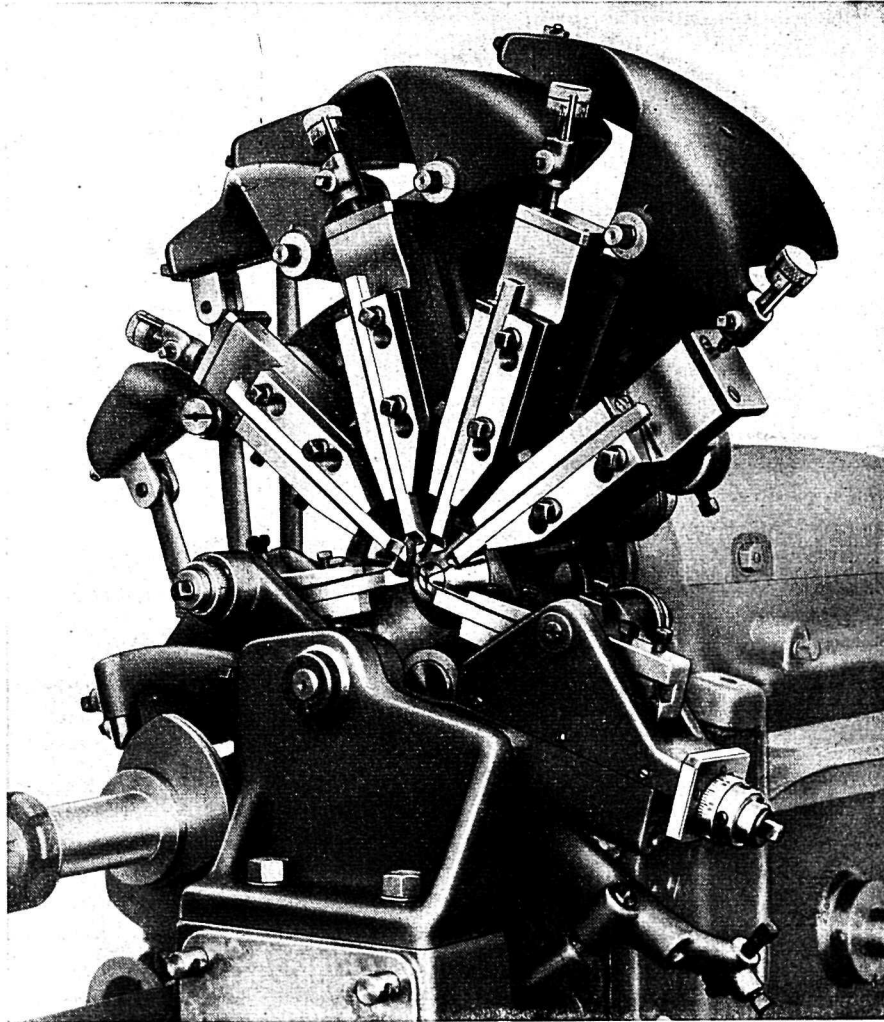
14. XII. 46.

Sommaire

	Pages
LE FAIT DU JOUR	901
ORGANISATION DU PAYS	
Défense nationale, par Ch. B.	903
PRÉOCCUPATIONS SOCIALES	
Assurance-vieillesse et survivants	905
SYNDICALISME AMÉRICAIN	
A. F. L. et C. I. O.	907
FINANCE ET COMMERCE	
La coopération monétaire internationale	909
L'UNION SYNDICALE SUISSE EN 1945	911
DIVERS	903 - 905 - 907 - 911 - 913

PETERMANN

P 4



TOUR AUTOMATIQUE P 4 A 6 OUTILS, DE HAUTE PRÉCISION, POUR L'HORLOGERIE

MACHINES A TAILLER LES ROUES ET LES PIGNONS
MACHINES A FRAISER LES CARRÉS
MACHINES A TAILLER LES BREGUETS
MACHINES A MEULER LES INTÉRIEURS

S. A. JOS. PETERMANN - MOUTIER (SUISSE)

Organisation du pays

DÉFENSE NATIONALE

Le problème est posé aujourd'hui, plus insistant que jamais. En effet, la création des Nations unies suppose la formation d'une armée internationale, répartie en contingents des Puissances. D'autre part, nous sommes parvenus au siècle des armes nouvelles, qui semble rendre superflues les petites organisations de défense nationale.

Est-il encore possible, à l'heure actuelle, d'assurer militairement l'indépendance du pays ? Ne devrait-on pas y renoncer et employer à d'autres tâches, sociales en particulier, les capitaux qu'on économiserait de la sorte ? La discussion s'est engagée. Peut-être trop ouvertement, pour satisfaire à la démocratie, et au risque d'atteindre le prestige d'une institution qui doit rester intact.

Présentement, l'armée, ou la direction de l'armée, est l'objet d'attaques plus ou moins franches, parfois sournoises. « Pourquoi a-t-on acheté des avions Morane, désuets il y a plus d'un an déjà ? Pourquoi construire des arsenaux sur le Plateau ? Pourquoi acquérir des centaines, pour ne pas dire des milliers de jeeps ? Le « Réduit » n'est-il pas dépassé ? A-t-on une doctrine, à Berne ? Pourquoi ces crédits fragmentaires ? Toutes ces questions, sans réponse jusqu'ici, ne vont-elles pas susciter la renaissance de l'antimilitarisme ? »

Remarquons, tout d'abord, que grâce à sa neutralité armée — qui n'a rien à faire avec la neutralisation imposée à la Belgique ou celle du Luxembourg, complètement dépendant des secours étrangers — la Suisse a échappé à de graves conflits internationaux ; elle a évité de devenir un pion dans le jeu des Puissances. La garde des Alpes, qu'elle assure à la satisfaction générale, est dans l'intérêt de l'Europe. Adhérer sans neutralité aux Nations unies, ce serait accepter le principe du passage de troupes étrangères ou même d'une occupation que la suppression de l'armée suisse ou sa réduction rendrait nécessaire. L'histoire nous a fourni maints exemples de la servitude et des charges financières que représente la présence de troupes étrangères sur le territoire national.

Pour un pays fier comme la Suisse — à juste titre — la question de la nécessité de l'armée ne se pose pas. Le peuple est disposé à consacrer au budget militaire les sommes suffisantes, qu'il ne faut tout de même point exagérer, pour assurer l'efficacité de sa défense.

Cette efficacité est consacrée par l'opinion étrangère. Les Allemands, en 1941, au faite de leur puissance, en étaient largement persuadés, de nombreuses déclarations de leur part en font foi.

Mais, aujourd'hui ?

L'instrument de combat n'a pas besoin d'être remplacé. Le système de l'armée de milices reste valable, avec ses cours de répétition annuels. L'ancien Ordre d'armée répondait bien aux exigences de la nation, puisque le nouveau n'y a pas apporté grandes modifications : une division d'aviation, des batteries de lance-mines lourdes, des troupes territoriales spécialisées.

Le « Réduit » conserve toute sa valeur ; on en reprendra l'idée suivant les « cas » étrangers. Et, dans les

tirs obligatoires hors service, des exercices nouveaux sont prévus, qui tiennent mieux compte des conditions du terrain et de la guerre en montagne. La motorisation doit être poursuivie sans atteindre à l'automatisme intégral et la cavalerie a toujours son rôle à jouer, dans des opérations de surprise.

Dans la défense contre chars, qui évoluent vers le mastodonte et ne se meuvent que plus difficilement dans nos terrains, nous disposons de la charge creuse. Quant à la bombe atomique, que n'intéressent guère les objectifs suisses, il faut encore la larguer de quadrimoteurs lents que la nouvelle aviation de chasse, à réaction, aurait tôt fait de rattraper, aviation parfaitement susceptible, au surplus, d'évoluer dans les régions montagneuses.

Autre chose est la conduite de l'armée, en temps de paix, problème dont la solution idéale semble être un renforcement des compétences de la Commission de défense nationale avec cet Exécutif que serait l'inspecteur d'armée, dont le poste sera examiné dans un an.

Enfin, il y aura la démocratisation de l'armée, dont parlent certains, qui doit être non seulement l'accès possible de tout citoyen suisse aux responsabilités du commandement — c'est déjà fait — mais avec l'accroissement de l'autorité des cadres, une compréhension réciproque, car c'est au service militaire que les classes de la population suisse doivent apprendre à se connaître et à s'apprécier.

Ch. B.

Avis aux exportateurs

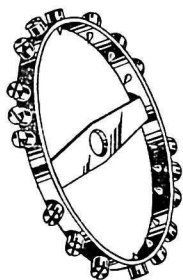
CHILI

La légation de Suisse au Chili nous informe que le Conseil national du commerce extérieur a fixé pour l'année 1946 un contingent d'exportation de 2 millions 670.000 francs, soit la moyenne de 1944/45. Ce contingent a été réparti entre les divers importateurs de ce pays.

A valoir sur ce contingent, le dit conseil concède aux intéressés, lors de chaque commande, une autorisation préalable d'importation, autorisation qui constitue simultanément une promesse que les devises correspondantes seront attribuées au moment opportun. L'autorisation n'est toutefois valable que pour un an, délai après lequel il est très difficile d'obtenir une prolongation.

La Légation recommande donc aux fabricants d'horlogerie intéressés de livrer leurs marchandises dans les délais prescrits, afin que l'importateur ne perde pas sa part de contingent et pour éviter également que la marchandise ne puisse être dédouanée, faute des devises nécessaires.

IMPRIMEURS : HAEFELI & Co, LA CHAUX-DE-FONDS



Fabrique de balanciers en tous genres

Franz Kofmehl, Pieterlen

Téléphone 7 71 14

Maison fondée en 1900

Spécialités : Balanciers nickel à vis calibre 3³/₄ à 19^{'''}

Qualité soignée - Livraisons rapides - Grande production



PFENNIGER & C^{ie} S.A.

FABRIQUE DE BOITES DE MONTRES OR
LA CHAUX-DE-FONDS



101^{me} année 1947 89^{me} édition

INDICATEUR DAVOINE

INDICATEUR GÉNÉRAL DE L'HORLOGERIE SUISSE et régions limitrophes

Recueil d'adresses de cette industrie et des fabriques de bijouterie, de joaillerie, de lunetterie, de machines et pièces à musique. - Un résumé des dispositions légales sur le contrôle des métaux précieux. Le tableau des droits de douane avec tous les pays. - Une table alphabétique des marques de fabrique. - Un vocabulaire français-allemand-anglais-italien. Des renseignements utiles.

PRIX : Suisse, fr. 5.-, autres pays, fr. 6.50 suisses.

Éditeur : GOGLER PUBLICITÉ

Rue de la Serre 14

La Chaux-de-Fonds

Suisse

Préoccupations sociales

ASSURANCE-VIEILLESSE ET SURVIVANTS

Personne pour contester la nécessité sociale d'une prompte application de l'assurance-vieillesse et survivants. Mais, contredit-on, obligatoirement, à cette affirmation en demandant que la base économique de l'institution soit assurée de façon absolue et tolérable pour la population ?

Nos Conseils semblent moins se préoccuper du deuxième postulat que du premier. Ou bien, on s'entend peu sur la position comptable du problème, ou bien on ne peut pas laisser croire, à une époque où le mot démocratie est dans toutes les bouches, qu'on pourrait hésiter en ce qui concerne une mesure qui doit être une démonstration de foi politique.

Au risque de passer pour un rétrograde, un « fasciste », force est pourtant de constater que le tableau brossé, récemment, au Conseil des Etats, par Albert Pictet, correspond à la réalité, la dure réalité.

En 1931, en effet, le peuple suisse, en présence d'une situation des finances fédérales relativement favorable, a refusé pourtant de prélever, chaque année, une somme de 78 millions sur l'économie nationale pour assurer à tous les vieillards, riches ou pauvres, une rente dérisoire de 200 à 600 francs. En 1946, on imposerait à ce même peuple, sans le consulter, le prélèvement, sur son économie, de 460 millions par an ! Et pour arriver à quoi ? A payer à tous les vieillards, toujours riches ou pauvres, une rente simple de 480 francs, rente minima, soit un peu plus de 500 francs pour la rente moyenne.

Le résultat est-il à la mesure de l'effort ? Celui-là est un « défi à la vieillesse, une aumône ». Celui-ci représente 100 millions de plus que ce que la défense nationale réclamera, l'an prochain, ou le double de la somme nécessaire pour amortir, en une génération, quelque 10 milliards de dettes.

Avant de créer une assurance-vieillesse, il faudrait pouvoir garantir le pouvoir d'achat de cette vente. Ceci ne peut être réalisé que par l'équilibre du budget et l'amortissement de la dette. Or, on va consacrer à l'A. V. S. une somme deux fois supérieure à celle qui nous permettrait d'amortir la dette sans en reporter la charge sur nos descendants.

Mais, ce n'est là qu'une des faiblesses du projet. Contrairement aux recommandations des experts du Conseil fédéral et malgré les déclarations du ministère des finances, la couverture des dépenses n'est pas assurée au delà des vingt premières années : 70 à 80 % de la dépense seraient seuls couverts. L'un des experts du Conseil fédéral, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, a prononcé cette phrase qui donne à réfléchir : « Une chose est certaine, c'est que tout l'édifice de l'assurance fédérale, tel qu'il a été « échafaudé » par les experts, demande que le chômage soit à peu près banni et que les possibilités de travail et de gain soient garanties ». Or, qui dira que nous ne connaissons plus de crises, alors que ce sont là des phénomènes cycliques qui reparaissent, non pas dans tel régime économique, mais dans tous, comme l'histoire du monde le prouve.

Le projet officiel est encore faible, parce que la majeure partie du Fonds central de compensation est détournée de sa destination primitive : les secours aux soldats et à leurs familles. Parce qu'encore, le paiement d'une rente à tous les vieillards, sans exception, est une dépense coûteuse et inutile, une mesure anti-sociale. M. Pictet voudrait pallier aux déficits du programme actuel en n'attribuant la rente qu'aux seuls vieillards qui en ont besoin. Celle-ci devrait largement tenir compte des nécessités de l'existence. Simultanément, la Confédération équilibrerait son budget, aux fins de garantir le pouvoir d'achat du franc.

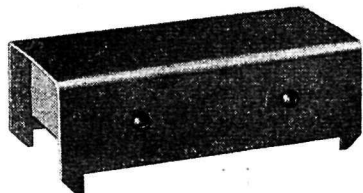
La couverture financière de l'A. V. S. ne pourra pas résulter simplement d'une augmentation de l'impôt sur le tabac : elle réclame un impôt général sur les boissons alcooliques. Celui-ci ne sera admis par le peuple suisse, pense notre conseiller aux Etats, qu'en fonction de l'A. V. S., dont il est le corollaire naturel.

C'est ce que nous avons dit, dans une brochure intitulée « Impôt fédéral sur les boissons et Assurance-vieillesse et survivants » où nous concluons de cette manière : le peuple suisse est placé devant l'alternative suivante : assurance-vieillesse et survivants, mais grâce à l'impôt fédéral sur les boissons, ou pas d'impôt sur les boissons et point d'assurance-vieillesse. Y.

Renouvellement de l'abonnement

Le prix de l'abonnement pour 1947 reste de Fr. 22.— pour l'année et de Fr. 11.— pour six mois. Le prix de Fr. 22.— comprend les 52 numéros hebdomadaires et les six numéros d'exportation. Nos abonnés voudront bien verser le montant de leur abonnement à notre compte de chèques postaux IV b 426 au moyen du bulletin de versement encarté dans le numéro du 12 décembre. Nous les en remercions d'avance. Nous informons ceux qui n'utiliseraient pas ce mode de paiement que les remboursements seront mis à la poste à partir du 10 janvier 1947.

**Réchauds électriques
pour acheveurs**



tous voltages

ANCIENNE MAISON
SANDOZ FILS & C^o S. A.
FOURNITURES INDUSTRIELLES
LA CHAUX-DE-FONDS
RUE LÉOPOLD-ROBERT 104-106

DÉCOLLETAGES



*La marque de confiance
Meilleures références*

FABRIQUE JEROME KONRAD
EVILARD S/BIENNE

Décolletages pour toutes industries jusqu'à 10 mm.

*un verre choisi pour votre
montre...*

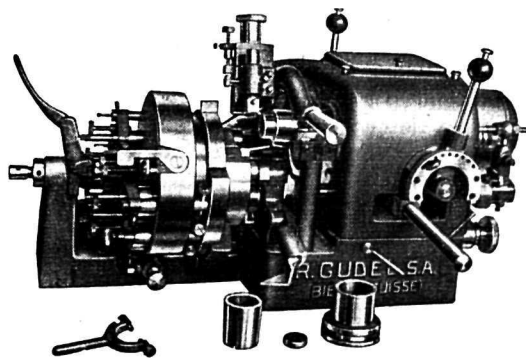


FERNAND MEYER &
BIENNE S^oIMIER

MACHINES DE PRÉCISION

R. GÜDEL S. A.

BIENNE (SUISSE)
Téléphone 244 31



Tour revolver

à 8 pistons avec ou sans appareil à fileter, à commande électrique ou par renvoi

Pour boîtes de montres étanches et autres pièces rondes jusqu'à 70 mm. Ø et 40 mm. de largeur.

Syndicalisme américain

A. F. L. ET C. I. O.

Le conflit des charbonnages a attiré l'attention sur le syndicalisme américain. Nombreuses sont les personnes qui croient que John Lewis, chef des mineurs, se trouve être en même temps président du C. I. O., Congress of Industrial Organization. En fait, le Syndicat des mineurs a rallié, depuis la guerre, l'A. F. L., l'American Federation of Labor. Et si le C. I. O. est intervenu dans la dispute entre le gouvernement et les mineurs, c'était pour soutenir moralement ceux-ci, peut-être effectivement, si la grande épreuve de force avait été demandée à la nation.

La grève est terminée, et nous ne serons pas les derniers à nous en féliciter. Mais, puisque A. F. L., du moins son syndicat des mineurs, et C. I. O. ont fait cause commune à un moment donné, on doit se poser cette question : pourquoi ce dualisme syndical aux U. S. A. ?

Il est notoire, en effet, que, depuis plus de dix ans, les deux grandes organisations ouvrières américaines s'opposent continuellement.

On distingue deux périodes dans cet antagonisme.

Avant la guerre, l'A. F. L. a pour principe d'organiser les ouvriers par métier. Seuls comptent les ouvriers qualifiés. Dans le C. I. O., les ouvriers sont organisés par industrie et l'on s'intéresse aux manœuvres et aux non spécialisés aussi bien qu'aux ouvriers qualifiés.

Tactiquement, l'A. F. L. négocie pour obtenir des conventions collectives. Il n'en est pas de même dans l'organisation rivale. Elle recourt éventuellement à la grève, souvent même avec « occupation », et, sur le plan politique, établit des liaisons personnelles avec l'aile progressiste du parti démocrate.

Appartiennent à l'A. F. L., le bâtiment, les mécaniciens, l'électricité, les conducteurs, les chauffeurs, le livre ; au C. I. O., les ouvriers des houillères, de l'acier, de l'automobile, de l'aéronautique et des textiles.

Toujours avant les hostilités, l'A. F. L. fait partie de la Fédération syndicale internationale, la F. S. I., alors que le C. I. O., malgré son désir, s'en voit refuser l'entrée.

Retenons bien, une fois encore, que tout ceci se passait avant 1939. Car, depuis, la situation a fortement évolué.

Effectivement, si les syndicats d'industrie demeurent la règle absolue au C. I. O., les principes fondamentaux de l'A. F. L. ont changé. Celle-ci ne groupe plus seulement des syndicats de métier, mais également des syndicats d'industrie.

Le système économique-fiscal auquel se rattachent l'une et l'autre organisation est, en revanche, diamétralement opposé. L'A. F. L. fait confiance à la libre entreprise, alors que le C. I. O. adhère de principe aux nationalisations et à l'économie dirigée. La première maintient son indépendance à l'égard des partis politiques ; le second, par contre, est allé, en 1943, jusqu'à constituer un comité d'action politique, le P. A. C., qui soutient plus explicitement les démocrates.

On croit assez fréquemment que le C. I. O. grignote progressivement l'A. F. L. La preuve est faite que c'est

bien plutôt l'inverse qui se produit. L'organisation de gauche, comme on le dit parfois, ne conserve plus que l'acier, l'automobile et l'aéronautique. Les mineurs et les ouvriers des textiles ont passé avec armes et bagages dans le clan opposé.

Sur le terrain des relations internationales, la situation a fortement évolué. L'A. F. L. a refusé d'adhérer à la nouvelle Fédération syndicale mondiale, sous prétexte que les syndicats russes n'en sont pas véritablement, dominés qu'ils sont par l'Etat totalitaire. Elle a, par voie de conséquence, décidé de former une nouvelle Internationale, groupant les syndicalistes indépendants de l'Etat et des partis. En revanche, le C. I. O. s'est agrégé, dès ses débuts, à la F. S. M. et, profitant de l'orientation internationale actuelle des Etats-Unis, il accuse l'A. F. L. d'isolationnisme.

Quels sont les leaders des deux groupements ? C'était, jadis, Gompers, l'ouvrier cigariier, pour l'A. F. L., et Sydney Hillman, décédé l'été dernier, pour le C. I. O. William Green préside, aujourd'hui, l'A. F. L., Philippe Murray, le C. I. O. Plus intéressants encore que les chefs de l'heure, les hommes qui viennent : Walter Reuther, président du Syndicat de l'automobile, pour le C. I. O. et... John Lewis, président des mineurs, pour l'A. F. L. D'aucuns l'accusent d'avoir changé opportunément de camp pour diriger, un jour, l'organisation maîtresse des Etats-Unis.

A. F. L. et C. I. O. resteront-ils toujours adversaires ? Qui le sait ? On a vu qu'à l'occasion, ils savaient se rejoindre. Les deux façades n'appartiendraient-elles pas au même édifice et les ouvriers américains ne se réserveraient-ils pas une double politique, surtout sur le plan international, susceptible de se relayer selon les circonstances du moment ?

cb.

Service de recherches

AUSTRALIE :

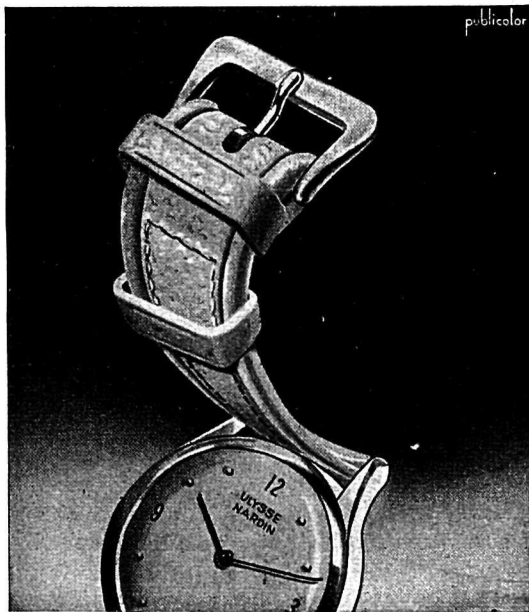
W. A. Sparrow & Co. Ltd, 65 London Wall, Londres E. C. 2, demande offres en mouvements 5 1/4 et 10 1/2.

HONGKONG :

D'Almeida, Hatman & Passaro, Suite 107 Holland House, Hongkong, cherche relations avec fabricants d'horlogerie.

Nous insérons sous cette rubrique toutes les demandes qui parviennent de l'étranger, alors même que la plupart des solliciteurs nous sont inconnus.

Nous rappelons aux intéressés que des renseignements peuvent être demandés à l'Information Horlogère Suisse, à La Chaux-de-Fonds.



publicolor

A la montre actuelle **BOUCLE « HL »**
 EXIGEZ LE POINÇON « HL »
 Stock acier inoxydable et plaqué or laminé de 6 à 20 mm.
 Nouveau plaqué or laminé rosé

HENRI LIECHTI VEVEY Tél. 5 22 50
 34, Av. de Blonay

Dépôt à La Chaux-de-Fonds:
SCHWAB, rue Léopold-Robert 52, téléphone 2 34 34

LE JOYAU DE LA BONNE MONTRE

Seitz

LA PIERRE LES BRENETS SUISSE

CHRISTEN

**MACHINES SPÉCIALES
 POUR LA FABRICATION
 DE BOITES DE MONTRES**

Machines à butler
 avec serrage rapide

Lapidaires simples
 avec table inclinable

Demandez la visite de notre représentant!

CHRISTEN & CIE. S.A. BERNE
 MACHINES-OUTILS ET OUTILS DE HAUTE PRÉCISION

AHP

Affentranger, Haas & Plattner S. A.
 NIEDERDORF (BALE-CAMPAGNE)
 FABRIQUE DE DÉCOLLETAGES ET PIVOTAGES DE PRÉCISION

Finance et commerce

LA COOPÉRATION MONÉTAIRE INTERNATIONALE

(by) Dans une thèse présentée à la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, François Garelli étudie la coopération monétaire internationale depuis un siècle.

Nous ne reviendrons pas avec lui sur le passé. En revanche, comme lui également, nous éprouvons le besoin de nous tourner vers l'avenir.

Quels sont les enseignements qu'il faut dégager des expériences récentes, tout d'abord ? La première leçon à retenir, parce que la plus générale et la plus importante est la nécessité de la confiance internationale. Mais, non sans moralité, sans stabilité politique. Cette expérience d'une soumission aux règles du droit ne signifie nullement que la collaboration entre Etats doit être imposée, bon gré, mal gré, à chacun.

Autre remarque : il est impossible, au moins en l'état actuel des choses, de songer à substituer aux monnaies nationales indépendantes une monnaie internationale. Ainsi, la coopération entre peuples, qui n'est pas et ne sera jamais une panacée, ne pourra, en aucune façon, dispenser ceux-ci des efforts qu'ils auront toujours à faire pour assurer la stabilité des changes. Non seulement, la coopération monétaire est incapable de suppléer aux efforts déficients des Etats, pris individuellement, mais encore elle ne peut viser qu'à la suppression des maux d'origine monétaire.

Alors même que la collaboration entre nations ne pouvait s'appliquer à la stabilité des changes, on a tout de même cherché à en faire un instrument de stabilisation des prix, ou tout au moins, de régularisation de l'activité économique. De toutes manières, l'une des tâches les plus urgentes des Etats désireux de coopérer à la stabilité des changes et des prix doit être l'assainissement de la situation particulière de chacun d'eux.

Voilà pour les constantes du phénomène, voici pour les tendances générales de son évolution.

Limitée, au début du XIX^e siècle, à quelques Etats de l'Occident, la coopération est devenue peu à peu européenne, puis mondiale, résultat de la solidarité croissante de tous les pays. En même temps, cette coopération tendait à devenir permanente. Toutefois, gagnant dans l'espace et dans le temps, cette coopération semblait perdre en intensité et en efficacité. Sous l'influence de l'étatisme triomphant, elle accuse, surtout depuis le début du XX^e, un caractère politique plus marqué.

Quelles sont la situation et les chances de succès d'une nouvelle collaboration monétaire ?

En dépit de l'optimisme professé par chacun, l'auteur de l'étude à laquelle nous nous référons considère cette situation comme peu encourageante ; il juge assez faibles les chances de cette nouvelle coopération.

Certes, il existe des éléments favorables et la collaboration politique, militaire, économique et financière des Nations unies, au cours du conflit, n'est point tout à fait oubliée.

Tentative de solution des difficultés monétaires actuelles, le programme de Bretton Woods a le mérite de tenir compte des contingences et de sauvegarder et les intérêts des pays débiteurs et ceux des pays créanciers. Il reconnaît la nécessité de développer les échanges et l'impossibilité de revenir actuellement à l'étalon-or classique, tant que les balances des comptes nationales sont déséquilibrées, que la répartition mondiale de l'or est plus inégale que jamais et que les structures des prix sont loin d'avoir retrouvé leur élasticité d'avant 1914, laquelle leur permettait, à l'époque, de s'adapter à des déficits passagers des balances de paiements.

L'Accord représente un compromis entre l'étalon-or classique et le régime que nous connaissons depuis 1931. L'étalon-or demeure un idéal, mais les experts de Bretton ont le mérite d'avoir compris que, pour l'instant, le monde doit avoir la modestie de reconnaître sa pauvreté et se contenter d'un succédané. En revanche, la fixation de parités-or est imposée aux membres du nouveau système international : chaque monnaie doit être définie par un certain poids d'or fixe ou, ce qui revient au même, rattaché par un rapport fixe au dollar des Etats-Unis. Chaque Etat renonce aux avantages commerciaux qu'il croirait pouvoir tirer d'une dévaluation. La compétition dans la dépréciation des changes se trouve ainsi éliminée. Chacun renonce aussi à la pratique illimitée du contrôle et des restrictions de change. Toute cette armature tombera après une période de transition de cinq ans.

En retour, chacun est assuré de trouver auprès du Fonds aide et assistance, dans des conditions déterminées, en cas de déséquilibre de la balance des comptes.

M. Garelli ne pense pas que le Fonds et la Banque soient suffisants pour assurer la coopération internationale. Il voudrait créer un troisième organisme régulateur, retirant de la circulation, en boom, les sommes nécessaires au financement de grands travaux de chômage et les restituant en période de crise.

Nous n'en disons pas davantage et renvoyons les intéressés à la publication de la Faculté susnommée.

FABRIQUE DE PIERRES
POUR L'HORLOGERIE

*Ferdinand
Krügel & a*

Maison de confiance
fondée en 1902

TRAVERS (SUISSE)

TOUS LES GENRES :

PRÉCISION
GRANDE PRODUCTION
RAPIDITÉ DE LIVRAISON
EXPORTATION



WERTHMÜLLER S.A.
BIENNE

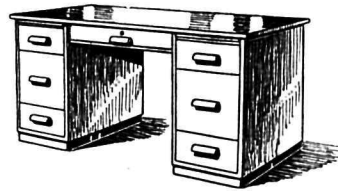
Pierre BRUNNER
successeur de BRUNNER FRÈRES

A pocket watch is shown at the bottom, and a lens or watch component is shown in the middle, both set against a dark background with light rays emanating from behind the lens.

**PIERRES FINES
EMBOUTISSAGES
LE LOCLE SUISSE**

POUR TOUS

MEUBLES DE BUREAUX



*bnreaux-ministre avec ou sans roulement à billes
simple ou double extension, classeur, armoires,
sièges, etc.*

L'USINE

R. ET C. LEDERMANN

LAUSANNE Téléphone (021) 2 99 49

Offre et catalogue illustré sur demande

L'Union syndicale suisse en 1945

(Suite, voir F. H. S. no 50, du 12 décembre 1946.)

L'activité des syndicats

La statistique de l'Union syndicale suisse a enregistré en 1945 2060 mouvements ayant englobé 411.813 travailleurs dont 253.799 syndiqués. Sur le total de ces mouvements 24, groupant 1426 participants, ont abouti à des conflits entraînant une suspension du travail. Ainsi, relève le rapport, 1,2 % seulement des mouvements ont abouti à des grèves et ces grèves n'ont englobé que 0,3 % des salariés touchés par ces mouvements.

Voici d'ailleurs une statistique de ces conflits :

FÉDÉRATION :	Nombre de conflits	Nombre d'entreprises touchées	Nombre de participants	Durée moyenne des journées de conflits
Ouvriers du bois et du bâtiment	15	133	959	9
Ouvriers relieurs et cartonniers	1	10	100	2
Ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation	1	1	6	2
Métallurgistes et horlogers	7	7	361	10
Total	24	151	1426	

Rien ne prouve mieux, conclut le rapport de l'Union syndicale, « que les syndicats, même en période d'après

guerre, ne recourent qu'en toute dernière extrémité à l'arme de la grève ».

Le rapport relève aussi avec satisfaction le développement du régime des contrats collectifs. Les fédérations, dit-il, ont conclu 145 nouveaux contrats collectifs dans l'année et c'est le chiffre le plus élevé atteint jusqu'ici.

Après avoir signalé également les concessions obtenues en matière de vacances payées et d'autres concessions encore (suppléments pour divers travaux, paiement des jours fériés, institutions de prévoyance, etc.), le rapport enregistre avec satisfaction ces « divers succès très réjouissants » et il se termine par les considérations suivantes faisant ouvertement état des circonstances actuelles du marché du travail si favorables aux revendications syndicales : « Sur le marché du travail, dit en effet le rapport, la loi de l'offre et de la demande joue maintenant en faveur des travailleurs ; ils doivent donc saisir cette occasion pour arracher des concessions. Mais cela ne suffit pas. Ces concessions, il faut aussi les assurer de manière qu'elles ne puissent pas être rapportées en temps de crise. Le meilleur moyen d'y parvenir, c'est de renforcer l'organisation syndicale et d'étendre le réseau des contrats collectifs. C'est ce que le mouvement syndical s'est appliqué à faire en 1945. Il y a réussi ».

Ces considérations exposent ouvertement et en toute franchise le but et les méthodes de la politique syndicale actuelle. Nous n'aurions donc pas été complets, si nous n'avions pas, nous aussi, mis ouvertement ces considérations sous les yeux de nos lecteurs. C. K.

(« Journal des Associations patronales ».)

Les appareils électriques aux U. S. A.

Les Américains ont toujours eu le goût des statistiques et, aux Etats-Unis, le « chiffre » règne en maître. Les conclusions d'études, parfois fort longues, sont traduites en formules lapidaires, et le lecteur, toujours pressé, y trouve son compte.

La statistique parue récemment sur les applications de l'énergie électrique donne, par exemple, des renseignements intéressants. On y relève, entre autres, qu'en 1945, les maisons entièrement électrifiées se montaient à 28,5 millions, tandis qu'en 1929, il y en avait 19 millions.

En ce qui concerne les appareils en service en 1945, la comparaison avec les chiffres de 1929 est encore plus suggestive. En voici quelques-uns : fers à repasser : 25.965.000 (en 1929 : 17.700.000) ; lessiveuses

17.278.000 (5.735.000) ; armoires frigorifiques : 19.792.000 (1.223.000) ; aspirateurs de poussière : 13.700.000 (le chiffre de 1929 n'est pas mentionné) ; cuisinières électriques : 3.554.000 (725.000) ; calandres : 1.931.000 (480.000).

L'appareil électrique le plus répandu dans tous les pays, le fer à repasser, vient aussi en tête outre-Atlantique. Le nombre des calandres a quadruplé et les cuisinières électriques, relativement peu nombreuses en 1929, sont en forte augmentation, surtout depuis la fin de la guerre. Quant aux armoires frigorifiques, elles battent les records mondiaux et constituent aujourd'hui la branche la plus importante de l'industrie électro-domestique des Etats-Unis. Il semble toutefois que leur succès est dû davantage aux boissons froides, glaces et sorbets dont les Américains sont friands qu'à l'économie qu'elles procurent en empêchant les vivres de se gâter.

CADRANS

Pour tous rhabillages de cadrans métal, pose de marques, etc. Se recommande: chiffre F 26790 U, à Publicitas Bienne.

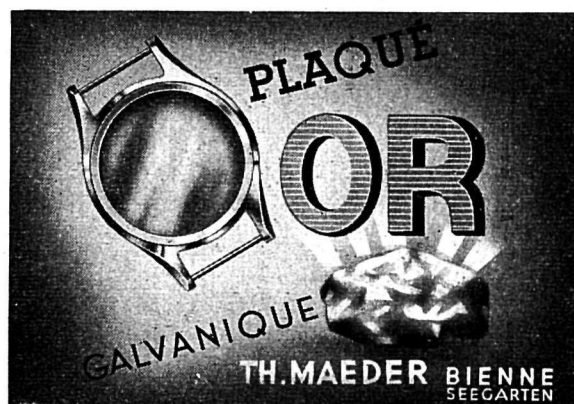
Chaises d'atelier

modernes, en tube d'acier. Livraison immédiate du stock. Schurch & Co., Neuchâtel.

Sommes acheteurs pour exportation
stocks ou livrable prochainement

**10.000 montres 5 1/4'''
jusqu'à 10 1/2'''**

tous genres ainsi que roskopf et étanches. Prière adresser offres détaillées, si possible avec échantillons ou à défaut illustrations, à Persia S. A., 39, quai Wilson, Genève.



DIAMANT BOART

CARBONE

POUDRE DE DIAMANT CALBRÉE
TOUTES GRADUATIONS



S. H. KAHL - GENÈVE
12. BD DU THÉÂTRE - TÉLÉPHONE 4 90 21

On cherche un doreur

expérimenté, connaissant si possible le plaqué or. Offres écrites sous chiffre AS 14783 J, aux Annonces Suisses S.A., Bienne.

Poseur de glaces

ayant bonne connaissance de la fabrication des verres optiques et concaves, cherche place stable et bien rétribuée. Ecrire sous chiffre Oc 26738 U, à Publicitas Bienne.

Direction :
NEUCHÂTEL
Rue du Bassin 16
Téléphone 5.22.03



Un deuil dans l'industrie des machines

Vendredi matin est décédé, à l'âge de 66 ans, d'une angine de poitrine, M. H. Ambühl, directeur de Brown, Boveri et Cie à Baden. Le défunt, originaire de Rheinfelden, avait suivi les écoles de Bâle, puis l'Ecole polytechnique fédérale où il acquit le diplôme d'ingénieur mécanicien. Après quelques années de pratique en France et en Allemagne, il entra tout d'abord chez Escher, Wyss à Zurich, puis, en 1916, à la B.B.C. comme chef d'exploitation de la fabrique de turbines. Grâce à ses vastes connaissances en matière de construction de machines, à son sens des responsabilités dans le domaine social, il devint six ans plus tard directeur de la grande entreprise de Baden.

En cette qualité, il a voué une attention particulière aux problèmes d'ordre social. La communauté de travail entre patrons et salariés de la B.B.C. est son œuvre. La paix du travail a trouvé en lui un partisan fervent. M. Ambühl a grandement contribué à améliorer la formation professionnelle des apprentis et c'est à son initiative qu'est due la création de l'école de contremaîtres de Winterthur. Le personnel de la B.B.C. a perdu un directeur qui lui fut un ami et un conseiller patronal.

En 1945, M. Ambühl succéda à M. DUBY, directeur des usines de Roll à Gerlafingen, à la présidence de l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie. C'est en cette qualité qu'il représenta la Suisse au congrès sur les conditions de travail et le travail communautaire qui eut lieu l'été dernier aux Etats-Unis.

Ordonnances fédérales

Ordonnance de l'Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail concernant la compensation des heures chômées au cas où l'exploitation d'une entreprise a été réduite, en vue d'économiser de l'énergie électrique, au cours de l'hiver 1946 à 1947

(Du 30 novembre 1946)

L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, vu l'article 4, 2^{me} alinéa, de l'ordonnance n° 7 de l'Office de guerre pour l'industrie et le travail concernant l'emploi de l'énergie électrique (Adaptation à la durée du travail dans les fabriques), du 15 décembre 1942, arrête :

1° Les fabriques qui réduisent la durée ordinaire du travail journalier en vue d'économiser de l'énergie électrique pourront, dans les quatre mois qui suivront la suppression des restrictions de la consommation d'énergie électrique, compenser les heures chômées sans requérir une autorisation spéciale à cet effet. Le travail compensatoire ne constituera pas, pour les entreprises en cause, du travail supplémentaire au sens de l'article 48 de la loi sur le travail dans les fabriques.

Le travail quotidien ne durera pas plus de 10 1/2 heures. En cas d'application de la journée ordinaire de travail (art. 43 de ladite loi), il sera exécuté entre 6 et 20 heures ; il cessera à 17 heures au plus tard le samedi et la veille des jours fériés.

2° L'application de la présente ordonnance est subordonnée aux conditions suivantes : la réduction de l'horaire de travail et, postérieurement, l'augmentation provisoire de la durée hebdomadaire du travail seront affichées dans l'entreprise en cause et communiquées par écrit à l'autorité locale (art. 44 de la loi précitée) ainsi qu'à l'Inspectorat fédéral des fabriques. Le nombre des heures chômées sera annoncé à cette autorité et à cet inspectorat.

3° Si la réduction des heures de travail est inconciliable avec les horaires prescrits à des entreprises dans des permis conformes aux articles 47, 53, 54 ou 64, de la loi sur le travail dans les fabriques, ces entreprises demanderont à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail de modifier en conséquence leurs permis, à moins qu'il ne s'agisse simplement de supprimer, le samedi ou le dimanche, du travail non compensable.

Avis de L'Information Horlogère Suisse

LA CHAUX-DE-FONDS
Rue Léopold-Robert 42

MARQUES DE FABRIQUE

Vos marques sont-elles déposées dans tous les pays où elles sont employées ?

Si ce n'est pas le cas, faites-les protéger, pour prévenir un emploi ou un dépôt abusif.

L'Information horlogère se charge de toutes les démarches nécessaires.

APPEL AUX CREANCIERS

Les créanciers de :

Automatic S. à r.l., Cologny-Genève (faillite)

Rohrer Dr. Oswald, Bienne (faillite)

Wenger, Karl, Weinfelden (succession)

Wolf, Rudolf Arthur, Zurich (sursis)

Zbinden A., S. A., Genève (révocation du sursis)

sont priés de nous envoyer leur relevé de compte en triple, pour que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

PRECAUTION

On est prié de se renseigner avant de traiter avec :
MULFIPZ E GRTJJ VRMIRI

MISE EN GARDE

Nous mettons en garde contre :

Les héritiers de Walter Schürmann, Olten,

qui n'ont pas régularisé leur situation envers notre institution.

Directeur

Technicien horloger

Plusieurs années de pratique dans fabrication moderne, grande expérience, organisateur, énergique et d'initiative, connaissance parfaite des procédés modernes de fabrication de la montre, pendules, appareils de précision et pièces détachées. Grande habitude du personnel, cherche changement de situation pour de suite ou époque à convenir. Ecrire sous chiffre P 7529 N, à Publicitas Neuchâtel.

Vieil importateur d'horlogerie

maison de bonne renommée, travaillant depuis de nombreuses années le marché des Indes Britanniques, demande pour son programme d'achats régulier offres détaillées en montres ancre: 15 et 17 rubis, $5\frac{1}{4}''$ - $7\frac{3}{4}''$ - $11''$, $10\frac{1}{2}''$, métal fond acier et plaqué, montres automatiques tout acier. Montres Roskopf: $5\frac{1}{4}''$ - $6\frac{3}{4}''$ - $10''$ - $7\frac{3}{4}''$ - $11''$, $10\frac{1}{2}''$ - $13''$, (ronde et de forme) avec et sans rubis, en métal, doré et plaqué. Montres cylindre et réveils. Adressez offres sous chiffre P 91246 N, à Publicitas Neuchâtel.

Préparages

150.000 rubis rosés pour contrepiquets diamètre 125, ép. 30.
225.000 diamètre 80, ép. 25, à vendre avantageusement.
Ecrire sous chiffre P 11092 N, à Publicitas Neuchâtel.

Représentant

On demande représentant introduit auprès des fabricants d'horlogerie et des détaillants pour la vente de bracelets-montre métal. Offres détaillées sous chiffre V 18842 X, à Publicitas Genève.

Mise en garde

La maison Schmitz frères & Co. S. A. fabrique de boîtes de montres, à Grenchen, seule concessionnaire pour la fabrication de la

boîte étanche de forme bombée sphérique

avise tous les fabricants de boîtes et faiseurs d'étampes, que le procédé de fabrication de ce genre de boîte bombée sphérique est protégée par les brevets suivants:

Suisse 238540

Allemagne 742146

U. S. A. 2399832

Toutes les contrefaçons et imitations seront poursuivies juridiquement.

Grenchen, le 2 décembre 1946

SCHMITZ FRÈRES & Co. S. A., GRENCHE

Nous cherchons

Employé supérieur

pour notre département fabrication.

Eterna S. A.
Grenchen (Sol.)

Technicien horloger

Importante fabrique chaux-de-fonnière engagerait technicien horloger comme assistant au bureau technique. Place stable. Faire offres sous chiffre P 7419 N, à Publicitas Neuchâtel.

Maison américaine

cherche à entrer en relations avec fabricants pouvant fournir quantité importante de montres et mouvements aux États-Unis. Ecrire sous chiffre P 11050 N, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Fabrication d'horlogerie

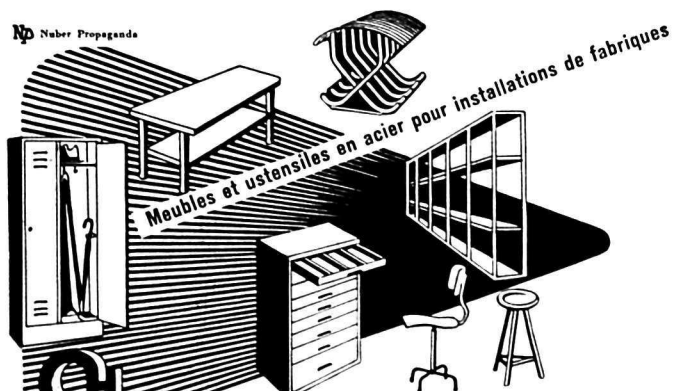
On cherche à acheter une fabrication d'horlogerie conventionnelle ou association éventuelle. Possibilités de développement. Offres sous chiffre H 26416 U, à Publicitas Bienne.

Mouvements, montres finies et chronographes

sont demandés par maison conventionnelle. Paiement comptant en francs suisses. Faire offres détaillées sous chiffre S 15251 X, à Publicitas Genève.

IMPRIMEURS : HAEFELI & Co, LA CHAUX-DE-FONDS

Np Naber Propaganda



Armoires vestiaires en acier
Rayonnages en acier pour magasins et archives
Rayons pour barres de fer et tubes en acier
Meubles à tiroirs pour plans, outils et pièces détachées
Chariots de transport
Garages pour vélos
Tables à dessin
Tabourets d'atelier et chaises de travail

ERNEST SCHEER S.A. HERISAU

Tél. (071) 51992

Constructions métalliques, fondée en 1855



PROTEXO

BRACELET POUR MONTRE, EN VÉRITABLE PROTEX (PLASTIQUE)

TECHNIQUE HORLOGÈRE REYMOND
CASE RIVE 97 - GENÈVE

● VAUT PLUS ET... COÛTE MOINS



FABRIQUE D'AIGUILLES DE MONTRES
et de Fournitures en tous genres

GUSTAVE-E. ROY

VALLORBE (Suisse)
Maison fondée en 1893 Tél. 8 43 43
Adresse télégraphique: Aiguilleroy

Découpage et estampage de tous genres de pièces pour
l'horlogerie et autres industries.
Spécialité de clefs de montres et de pendules, tout acier.

Décolletages de précision jusqu'à 5 mm. de diamètre.
Axes, tiges, pignons, plateaux, etc.
Pivotage, ancre, finissage, compteur, etc.
Axes exportation.

LA QUALITÉ AVANT TOUT



PIERRES CHASSÉES, CHATONS, BOUCHONS

ALBERT STEINMANN

Rue Léopold-Robert 109 LA CHAUX-DE-FONDS
Téléphone 2 24 59

Des pierres de qualité - Un travail précis
Surveillé par un technicien

Seul fabricant des machines à calculer «STIMA» et «TREBLA»

Se charge de la fabrication de tous genres de
compteurs et de tous travaux de grande série

Pierres fines en tous genres
Diamètres précis
Spécialité de pierres à emboutir

Louis Germond & Fils

Lucens (Vaud) Tél. 9 91 38

Exportation

Contre-pivots

Emboutissage
Coquerets
Plaques

Qualité - Précision

F. MASSY & FILS

ORIENT (Vallée de Joux)
Téléphone 8 56 51 Fondée en 1777

Calottes deux pièces
Plaqué or galvanique

Ø 28,5 à 36 mm.

2607

2730

2762

Les

BOITES DE MONTRES

2764

BOUVIER

... s'imposent !

VISITAGE
APPROFONDI



WATCH STONES CO. S.A.
THOUNE SUISSE

À PRODUIT DE MARQUE



LA TECHNIQUE
AU SERVICE
DU GÔÛT

FIEDLER



PUBLICITE DE CHOIX

Traditions Horlogères:

Précision - Qualité - Distinction

1799 Ancienne maison
Sandoz Fils & Cie S^A
Fournitures La Chaux-de-Fonds
Léopold-Robert 104-6

L'entreprise de vieille renommée qui par ses connaissances et son expérience s'efforce d'apporter son appui au développement de l'industrie horlogère.

1881 Vis et décolletages
Paul Dubois S. A.
Saint-Imier

Qualité de la matière, travail de haute précision et fini des produits sont les principes de la maison. Fabrique tous genres de Vis et Décolletages, spécialement pour l'industrie horlogère, l'appareillage, etc.

1892 **Maison Rubin-Maire**
Manufacture de ressorts « La Volute »
Saint-Imier

Le ressort a permis de créer et de régler toutes les variétés de montres. Cet organe est fondamental. La maison fournit des ressorts de qualité supérieure. Les ressorts renversés, qualité extra soignée, sont sa spécialité.

1911 Fabrique de boîtes
Jean Gasser
Sonvilier

Trente-cinq ans d'expérience pratique, de conception mécanique, de recherches techniques.

1917 **L. Monnier & Cie**
La Chaux-de-Fonds

Fondant sa production sur des données purement scientifiques, cette maison a fait d'une profession artisanale, une véritable industrie. Sa réputation lui a valu l'appellation universelle de « Monnier Radium ».

1923 Machines à calculer
Albert Steinmann
La Chaux-de-Fonds Léopold-Robert 109

Après avoir lancé ses petites machines à calculer « Stima », maintenant connues dans le monde entier, la maison Steinmann vient de créer un nouveau modèle, la « Stima Universal 4 », à clavier complet, pour l'addition, la soustraction, la multiplication et la division.

1925 **Günther & Cie S. A.**
La Chaux-de-Fonds
Temple Allemand 58

Élégance, ligne harmonieuse et bienfaisance sont nos directives et la base du succès de notre fabrication.

1925 **Chatons S. A.**
Chatons - Pierres chassées - Jauges
Le Locle

Chatons S. A. fut la première maison à emboutir la pierre, dès 1925, procédé qui se développa ensuite pour remplacer le sertissage. Chatons S. A. fabrique la jauge bague « Cary » adoptée par les organisations horlogères industrielles.

1929 Bureau de représentations
A. Reinin
La Chaux-de-Fonds Rue du Parc 17

Bureau bien organisé, spécialisé dans les articles de la branche horlogère, boîtes de montres, ressorts, etc. Veille à vos intérêts et à l'exécution rapide et soignée de vos commandes.

1944 Fabrique de boîtes de montres
Pfenniger & Cie S. A.
La Chaux-de-Fonds

Mouvement et boîte sont bien mariés par nos soins attentifs.